

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-sept, le 13 avril à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Claude BRUCKERT, Jacques DEAS, Monique DINET, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Sophie GUYON, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires** et Chantal MENIGOT et Bernard CERF, **membres suppléants.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Pierre OSER, Frédéric ROUSSE, Bernard TENAILLON.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Laurent BROCHET à Didier MATHIEU, Joseph FLEURY à Chantal MENIGOT, Daniel FRERY à Roger SCHERRER, Fatima KHELIFI à Robert NATALE, Marie-Lise LHOMET à Josette BESSE, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER, Pierre OSER à André HELLE, Frédéric ROUSSE à Cédric PERRIN, Bernard TENAILLON à Bernard CERF.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 6 avril	Le 6 avril	En exercice	41
		Présents	33
		Votants	41

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Claude SCHWANDER est désigné.

2017-03-09 Vote des tarifs de la REOM 2017

Rapporteur : André HELLE

Vu la délibération 2010-08-30 relative au dernier vote des tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

Vu le DOB 2017 porté aux débats du conseil communautaire en date du 9 mars 2017

Après avoir absorbé les augmentations du SERTRID en 2015 et en 2016 de 9 et 7 %, et ce, sans répercussion sur la facture des usagers.

Nous devons faire face à de nombreuses augmentations et incertitudes :

- Le coût de traitement de la collecte sélective à compter de 2017 passe de 102.73€ à 109€ HT la tonne soit une augmentation d'environ 20 000 € pour une année.
- La taxe générale des activités polluantes a augmenté au 1^{er} janvier 2017 de 8.24 € à 12€ la tonne soit une charge supplémentaire d'environ 20 000 € pour une année.
- Le Plan Local de Prévention des Déchets a pris fin en 2015, soit une perte de soutien de 46 000 €.
- Le départ programmé des communes d'Autrechêne et de Novillard en 2018 suite à la création du Grand Belfort Communauté d'Agglomération fera supporter une baisse de recettes de 46 000 € sur notre budget.
- Eu égard aux dernières orientations du SERTRID, nous subissons de nouvelles augmentations dans les années à venir qu'il convient d'anticiper.
- La réduction progressive de l'excédent net de fonctionnement entre 2015 et 2016 (-93 000€) et le déficit net du budget prévisionnel de 2017 (-82 510 €) du fait des éléments ci-dessus corroborent une révision des tarifs.

A noter que la dernière augmentation de la redevance de + 5 % date de 2011.

PS : En euros constants (correction de l'inflation cumulée depuis 2011), le tarif devrait se situer, par exemple pour le tarif D, à 255,39 € d'abonnement et à un coût d'enlèvement à 2,47 €.

Il est par conséquent proposé d'augmenter de 3% la part fixe et la part variable à compter du 2^{ème} semestre 2017.

Proposition de la nouvelle grille tarifaire :

Niveau tarifaire	Litrages	Coût participation/an 2016	Nouveau tarif 2017	Coût présentation bac bleu 2016	Nouveau tarif 2017
A	80 L	102,65	105,73	1,50	1,55
B	120 L	143,7	148,011	1,83	1,88
C	140 L	181,51	186,9553	2,00	2,06
D	180 L	240,94	248,1682	2,33	2,40
E	240L	298,2	307,146	2,82	2,90
F	360 L	397,6	409,528	3,80	3,91
G	500 L	520,78	536,4034	4,95	5,10
H	660 L	662,32	682,1896	6,26	6,45
I	770 L	759,56	782,3468	7,18	7,40

Pour une famille de 4 personnes avec une présentation par mois la facture semestrielle s'élèverait à 138.48€ au lieu de 134.45€.

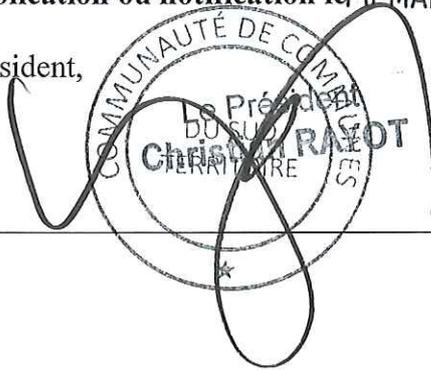
Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à 39 voix pour et 2 contre des membres présents décide :

- d'adopter la grille tarifaire ci-dessus à compter du 1^{er} juillet 2017,
- d'autoriser le Président à signer tout acte administratif, juridique et financier relatif à cette prise de décision.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 6 MAI 2017

Le Président,



Le Président,

